

Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement

Appel à projets PLAI Adapté 2017

27 juin 2017

E. Lesueur
SEL

Sommaire

I - Contexte

II - Résultats des 4 appels à projets

III - Appel à projets 2017

Contexte

I - Enjeux

- Développer une offre nouvelle de LLS à bas niveau de quittance
- Pour les ménages fragiles financièrement et socialement
- 1^{er} lancement en 2013 pour un objectif de 3 000 logements/an

Résultats des 4 appels à projets

Années	National		PACA	
	Nbr de logt retenus	Subv	Nbr de logt retenus	Subv
2013	623	4 100 000€	38	261 000€
2014	319	2 200 000€	32	197 550€
2015	595	5 000 000€	29	324 000€
2016	184	1 500 000€	0	0€
TOTAL	1721 logements	12 800 000€	99 logements	782 550€

Appel à projets 2017

I - Cahier des charges

- Décision de subvention = service instructeur
- Critères d'éligibilités
- Subventions revues à la hausse
- Majoration de 10 %
- Cadrage régionale
- Synthèse x3fois dans l'année par DREAL pour délégation crédits

Appel à projets 2017

II - Critères d'éligibilité

- Logements destinés au public avec difficultés (DALO, PDALHPD, ...)
- Logements familiaux ordinaires avec loyer < au loyer plafond APL
- **Logements inclus dans petites structures collectives avec redevance mensuelle < loyer + charges locatives de référence APL**
- Mise en place du GLA
- Intégration urbaine
- Pour les logements en location/sous-location garantie d'une occupation durable + prise en charge risque locatif

Appel à projets 2017

II - Critères d'éligibilité

- Pas de subvention en périmètre ANRU
- Subvention en périmètre QPV hors ANRU sous réserve de dérogation

NB : pour dérogation voir lettre de notification du BOP 135 pour 2016

Appel à projets 2017

III - Cadrage régional

- Majoration de 10 % pour les opérations localisées en commune SRU hors QPV
- Vérification des critères d'éligibilité pour subvention PLAI Adapté par service instructeur avec une attention particulière portée sur la gestion locative adaptée
- Transmission du tableau synthèse par les services instructeurs à la DREAL le 23 juin, 21 août et 15 décembre

Appel à projets 2017

IV - Subventions

- Pour les logements ordinaires :

	De 1 à 3 logements	De 4 à 8 logements	Plus de 9 logements
PLAI Adapté	18 630€	13 980€	7 480€
PLAI Adapté en commune SRU hors QPV	20 493€	15 378€	8 228€

- Pour les logements en structures collectives :

→ 7 480€/logt

→ 8 228€/logt avec majoration 10 % en commune SRU hors QPV

**Merci
de votre
attention**